

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 23/12/2021

ID : 053-245300355-20211221-DL_2021_187-BF

Berger
Levrault

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Ombrières photovoltaïques au siège administratif



Extension de la Maison de Santé d'Andouillé

Budget 2022



La 3^e Saison Culturelle de l'Ernée



Restauration de cours d'eau

Sommaire

INTRODUCTION	1
PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL	2
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	10
BUDGET ANNEXE « EAU EN REGIE »	13
1. SECTION D'EXPLOITATION	13
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	15
BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »	17
1. SECTION D'EXPLOITATION	17
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	18
BUDGET ANNEXE « EAU EN DSP »	19
1. SECTION D'EXPLOITATION	19
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	19
BUDGET ANNEXE « SPANC »	20
1. SECTION D'EXPLOITATION	20
BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS »	21
1. SECTION D'EXPLOITATION	22
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	26
BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR »	27
1. SECTION DE D'EXPLOITATION	27
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	28
TABLEAU DES EFFECTIFS	28

Introduction

La présentation des Budgets 2022 de la Communauté de communes s'organise en plusieurs temps :

- ✓ Conseil communautaire du 21 décembre 2021 examine les budgets suivants :
 - Le budget principal de la CCE
 - Le budget annexe « Gestion et traitement des déchets »
 - Le budget annexe « Réseau de chaleur »
 - Le Budget annexe « Eau potable en régie »
 - Le Budget annexe « Eau potable en DSP » »
 - Le Budget annexe « Assainissement collectif en régie »
 - Le Budget annexe « Assainissement non collectif »

- ✓ Conseil communautaire du 1^{er} février 2022 : examen des budgets annexes des zones d'activités

- ✓ Conseil communautaire 1^{er} mars 2022 : affectation des résultats

Contexte de la préparation budgétaire

Le vote des budgets en décembre permet de donner une plus grande lisibilité dans le vote des crédits.

Le budget 2022 aura été préparé conformément aux ambitions politiques présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire et le Plan Pluriannuel d'Investissement lors du Conseil communautaire du 30 novembre 2021.

Le budget 2022 est proposé dans l'objectif d'un retour à un contexte normal. A ce stade, certains éléments n'ont pas été intégrés au budget 2022, avec notamment les subventions aux associations (fonctionnement) et la reprise des crédits votés au 31/12/2021 pour le financement du contournement sud d'Ernée et l'alimentation en gaz naturel du secteur d'Ernée-Montenay.

L'objectif est de maintenir une bonne capacité d'investissement afin de mener à bien les objectifs du projet de territoire. Une enveloppe de 3 502 K€ est inscrite au budget principal 2022.

En prenant en considération l'ensemble des budgets, l'investissement de la Communauté de communes pour l'année 2022 représente 6 434 K€.

Présentation et vote du Budget

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

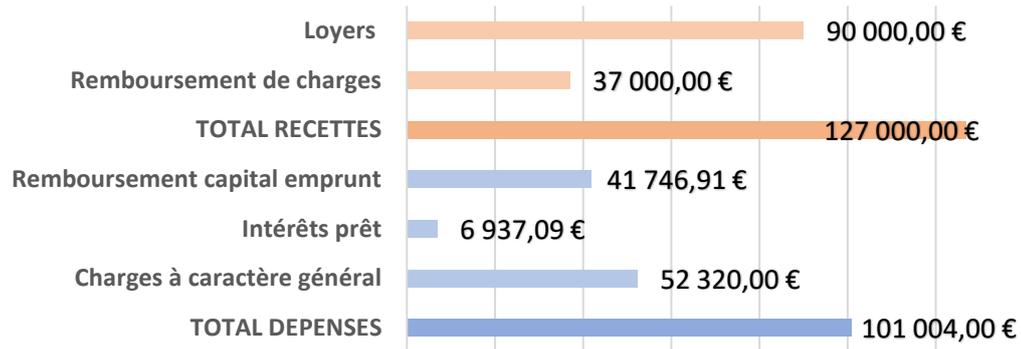
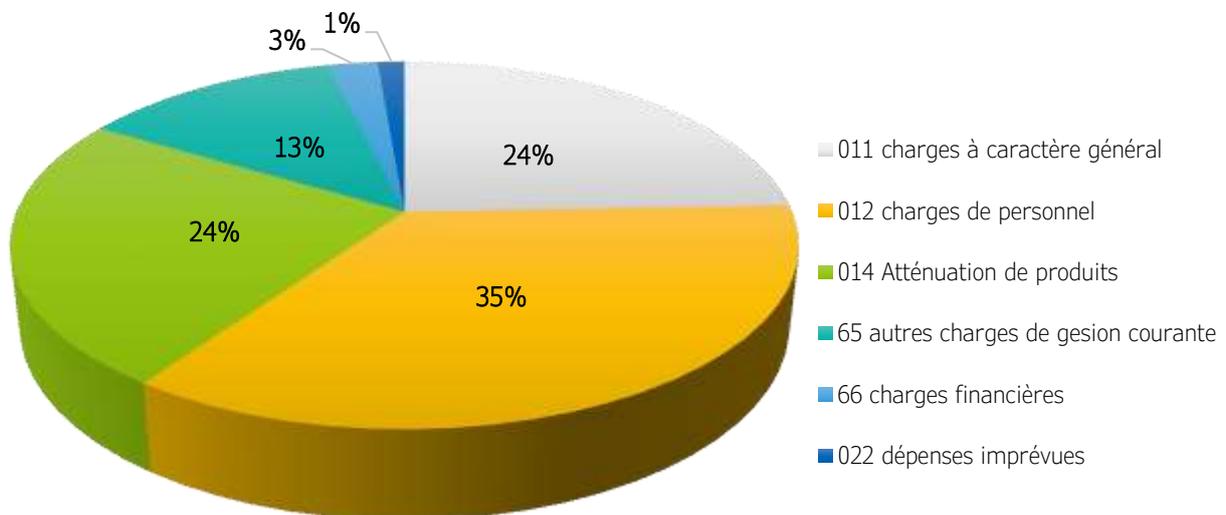
Section équilibrée en dépenses et recettes à 9 244 617,87 €

Le tableau ci-dessous récapitule les crédits inscrits en 2022, comparés au vote du budget 2021.

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2021			BP 2022	Variation BP 2022/2021
		BP	DM	total		
011	charges à caractère général	1 433 274,00	45 070,50	1 478 344,50	1 761 675,00	22,91%
012	charges de personnel	2 377 459,00	5 000,00	2 382 459,00	2 544 552,00	7,03%
014	Atténuation de produits	1 758 217,00	17 078,36	1 775 295,36	1 723 760,00	-1,96%
65	autres charges de gestion courante	874 630,69	158 707,40	1 033 338,09	915 211,22	4,64%
66	charges financières	191 624,98	3 300,00	194 924,98	175 920,11	-8,20%
67	charges exceptionnelles		20 988,14	20 988,14	600,00	
022	dépenses imprévues	102 652,25	26 772,97	129 425,22	93 873,75	-8,55%
TOTAL DEPENSES REELLES		6 737 857,92	276 917,37	7 014 775,29	7 215 592,08	7,09%
023	virement à la section d'investissement		1 290 030,02	1 290 030,02	0,00	
042	dotations aux amortissements	1 895 271,68	120 760,25	2 016 031,93	2 029 025,79	7,06%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 895 271,68	1 410 790,27	3 306 061,95	2 029 025,79	7,06%
TOTAL DEPENSES		8 633 129,60	1 687 707,64	10 320 837,24	9 244 617,87	7,08%
013	Atténuation de charges	12 525,00	0,00	12 525,00	6 250,00	
70	produits des services	594 853,00	0,00	594 853,00	755 993,00	27,09%
73	Impôts et taxes	4 822 267,00	-134 599,63	4 687 667,37	4 862 641,00	0,84%
74	dotations et participations	1 518 840,00	248 035,00	1 766 875,00	1 815 706,00	19,55%
75	autres produits de gestion courante	1 267 407,00	0,00	1 267 407,00	1 359 598,00	7,27%
77	produits exceptionnels	8 460,00	19 070,50	27 530,50	1 220,00	-85,58%
78	reprise sur provisions		0,00			
TOTAL RECETTES REELLES		8 224 352,00	132 505,87	8 356 857,87	8 801 408,00	7,02%
042	Reprise sur subventions	408 777,60	42 192,00	450 969,60	443 209,87	8,42%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		408 777,60	42 192,00	450 969,60	443 209,87	8,42%
002	Excédent de fonctionnement			1 513 009,77		
TOTAL RECETTES		8 633 129,60	1 687 707,64	10 320 837,24	9 244 617,87	7,08%

Le budget 2022 est marqué par la mise en service de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Ernée qui impactera plusieurs postes du budget en dépenses et en recettes. Le graphique ci-après présente les impacts prévisionnels en dépenses et en recettes.

N'étant pas encore en service, il s'agit d'estimations qui seront réajustées. D'expérience, le fonctionnement des Maisons de santé demande 2 années pour trouver un rythme de croisière, notamment sur les consommations de fluides.

Budget de fonctionnement de la MSP**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****Répartition des dépenses réelles par chapitre****Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 761 675 €**

Ce chapitre enregistre une variation de 283 331 € (+ 19%) par rapport au budget total 2021 qui s'explique de part :

- Une première année de fonctionnement de la MSP d'Ernée pour 52 320 €
- Des études budgétisées à hauteur de 240 971 € dont (+ 190 671 €)
 - Etude pré-opérationnelle OPAH pour 50 000 €
 - Schéma développement énergies renouvelables et Atlas sur la biodiversité pour 109 071 €
 - Projet d'administration, concertation du projet de territoire et pacte financier et fiscal pour 80 000 €, il s'agit d'estimations qui seront ajustées au fur et à mesure des contractualisations.
- Une augmentation des coûts de l'énergie pour l'ensemble des services hors MSP d'Ernée (+ 22 000 €)
- Le remboursement à Mayenne Communauté des coûts de fonctionnement liés à la mise en place au 01/01/2022 de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) mutualisée avec les collectivités du Nord Mayenne et des Coëvrons (11 000 €).

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 2 544 552 €

Les charges de personnel pour l'année 2022 sont en progression de 6,80% par rapport au budget 2021.

La prévision budgétaire tient compte :

Des éléments conjoncturels imposés :

- Le déroulement des carrières (avancement d'échelons)
- La revalorisation des premiers échelons de la catégorie C.
- L'augmentation de la cotisation CNFPT (passage de 0.9% à 1%) annoncée en faveur de l'apprentissage
- L'augmentation du taux de cotisation de l'assurance statutaire qui passe de 4.12% à 7.23% au 01/01/2022

Des éléments structurels décidés en assemblée délibérante :

- La création de nouveaux postes : 1 chargé de communication, 1 responsable ADS (financé dans le cadre du service commun par prélèvement sur l'attribution de compensation)
- Des mouvements de personnel de budget à budget : pour une meilleure cohérence, un poste de comptable rémunéré par le budget annexe « Eau en Régie » jusqu'au 31/12/2021 va être transféré au budget principal à compter du 01/01/2022.

D'autres emplois ont été pourvus en fin d'année 2021 alors que les crédits avaient été budgétisés en totalité en 2021 ; il s'agit des postes de Conseiller en Energie Partagée (CEP) et de chef de projet « Petite Ville de Demain et opération de revitalisation de territoire (PVD_ORT) ».

Par ailleurs, des recouvrements de charges de personnel sont prévus comme suit :

- Recouvrement heures effectuées par les services supports (RH – Comptabilité – Ménage) auprès des budgets annexes du CIAS et du Syndicat de bassin
- Recouvrement des charges de personnel liés au fonctionnement des services communs au travers des attributions de compensation.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 1 723 760 €

Ce chapitre prend en considération les Attributions de Compensation (AC) ainsi que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées aux communes.

- L'attribution de compensation s'élève à 1 687 000 €

Instaurée au 01/01/2007 à la suite de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), celle-ci a évolué au fil de l'eau au gré des transferts de compétences mais également par l'adhésion libre des communes à divers services communs développés par la Communauté de communes (ADS – Ingénierie-voirie – Systèmes d'information – Ressources Humaines et Conseil en Energie Partagée)

Concernant les services communs, le coût des services est calculé chaque année afin d'être répercuté sur les attributions de compensation des communes en année n+1

- La dotation de solidarité communautaire s'élève à 32 500 €, complétée d'une enveloppe pour les communes qui n'ont pas adhéré à Territoire Énergie de la Mayenne dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public (+ 1 160 €)

Stabilisée à 32 500 € depuis 2013, la DSC est répartie sur la base des critères population DGF, potentiel financier, effort fiscal, une enveloppe prioritaire à hauteur de 650€/Commune.

En l'attente d'une étude sur un pacte financier et fiscal, ce même montant est prévu au budget 2022.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 915 211,22 €

Ce chapitre retrace pour l'essentiel :

- Les indemnités et cotisations sociales des élus, complétées des frais de mission et formation
- Le financement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour 441 394,22€, laquelle contribution a augmenté de 1,18% par rapport à 2021 ; pour rappel, la contribution au SDIS avait été transférée des communes vers la Communauté de communes au 01/01/2014 sur la base des contributions supportées par les communes en 2013, soit 378 870 € (+ 62 524 € à la charge de la Communauté de communes)
- Une subvention au CIAS de l'Ernée pour 155 000 €, lui permettant de gérer, animer et coordonner l'action sociale intercommunale à l'échelle du territoire de l'Ernée dont l'Espace France Service.
- Le reversement de la taxe GEMAPI perçue en impositions directes (article 7346) dans le cadre d'une gestion déléguée à titre principal au Syndicat de Bassin de l'Ernée.

Ce chapitre sera abondé lors de la reprise des résultats 2021 afin de permettre :

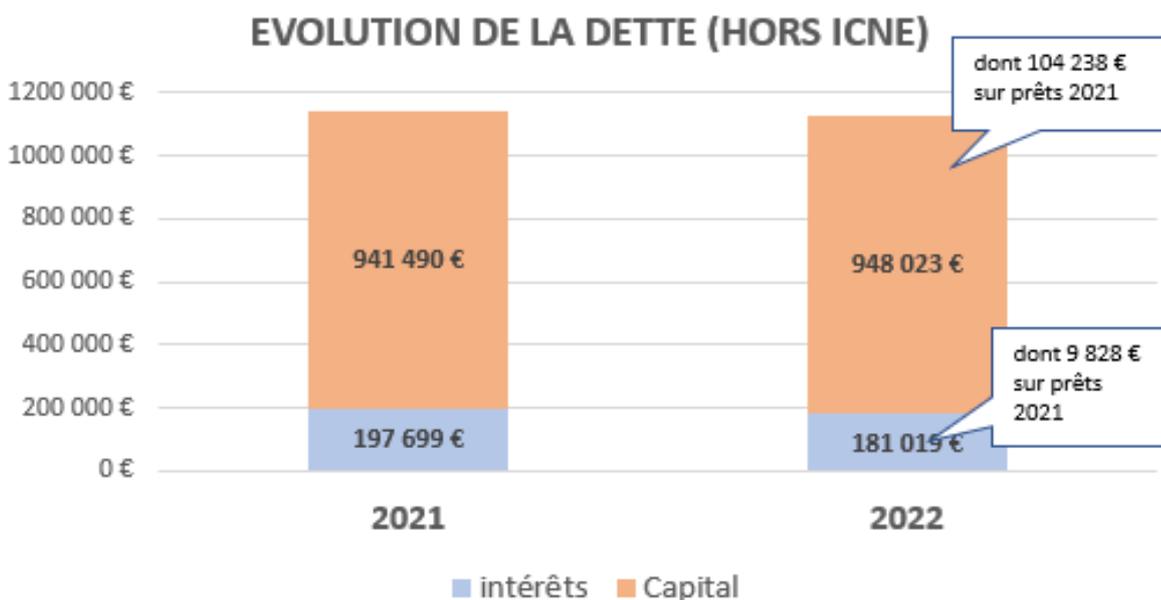
- De voter des subventions de fonctionnement aux associations contribuant au dynamisme culturel et sportif sur le territoire de l'Ernée et éventuellement pour d'autres événements.

Par ailleurs, les comptes 6541 et 6542 : admission en non-valeur et créances éteintes seront alimentés par Décisions Modificatives (DM) au fur et à mesure des dossiers présentés au cours de l'année 2022.

Chapitre 66 - Charges financières : 175 920,11 €

Ce chapitre est en baisse de 8,44% par rapport à 2021, hors ICNE.

Pour autant, ce chapitre intègre de nouvelles charges financières liées aux emprunts contractés en 2021 (Prêts ateliers relais ELEKTO à Andouillé et TIM à Ernée pour 919 000 € et prêt MSP d'Ernée pour 900 000 €)



La prévision 2022 n'intègre pas dans l'immédiat des remboursements liés à la réalisation de nouveaux prêts en 2022.

Chapitre 022- Dépenses imprévues : 93 873,75 €

Ce chapitre sera ajusté en fonction de la reprise des résultats.

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 0 €

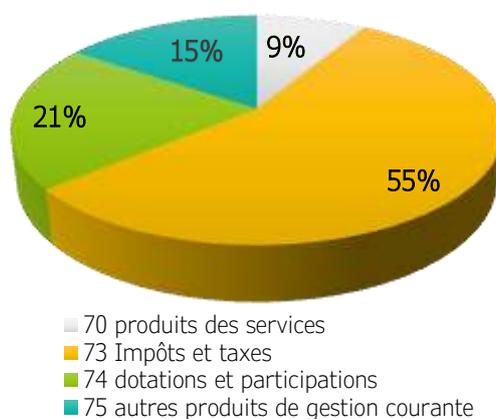
Pas de virement pour l'instant vers la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 029 025,79 €

Il s'agit des amortissements comptables des acquisitions, travaux et études réalisés en investissement. Malgré un montant provisoire qui ne tient pas compte des travaux qui seront intégrés au 31/12/2021, ce chapitre affiche une augmentation constante, ce qui montre un dynamisme de la collectivité sur sa politique d'investissement. Un réajustement sera effectué à l'issue de la clôture de l'exercice 2021 par décision modificative budgétaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes réelles par chapitre



Chapitre 70- Produit des services : 755 993 €

Ce chapitre affiche une augmentation de 27% par rapport à l'année 2021 (+ 161 140 €)

Il regroupe l'ensemble des recettes issues des services communautaires :

- AquaFitness, Ecole de musique, billetterie saison culturelle, chasse étang neuf (+ 55 067 €)
- Remboursement de charges de personnel (services supports) par les budgets CIAS, Syndicat de Bassin et les budgets annexes (+ 43 748 €), l'évolution est en grande partie dûe au rapatriement dans le budget principal du poste comptable du service « eau et assainissement »
- Remboursement de charges de personnel par la Communauté de communes du Bocage Mayennais et Mayenne Communauté (poste PCAET)
- Remboursement charges de personnel par la SISA Ernée-Bocage (mise à disposition de personnel au centre de vaccination Covid-19) (+ 18 951 €)
- Remboursement de frais par les budgets CIAS, Syndicat de Bassin et les budgets annexes
- Remboursement de frais par les communes (poste PVD-ORT, prestations musicales ...)
- Remboursement de frais par les privés ou collectivités extérieures au territoire (taxes foncières ateliers relais, frais de fonctionnement MSP, pépinière, animations PCAET ...) (+ 52 597 €)



Chapitre 73- Impôts et taxes : 4 862 641 €

Ce chapitre est évalué à la hausse par rapport à 2021 (+ 174 974 €)

Les contributions ont été budgétées sur la base des montants évalués par la DDFIP et tendances données dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2022.

Il n'y a pas de changements majeurs dans la composition des impôts et taxes pour 2022, ces derniers étant intervenus en 2021 avec la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80% des ménages compensée par une fraction de TVA nationale d'une part et la baisse des impôts de production de 50% pour les établissements industriels (taxes foncières et CFE) compensée par des dotations de l'Etat (chapitre 74) d'autre part.

Les prévisions 2022 ont été faites sur la base d'une reconduction des taux 2021 :

- Taxe foncière bâti : 1,08 %
- Taxe foncière non bâti : 3,65%
- Cotisation Foncière des entreprises : 25,69%

Des augmentations sont attendues :

- Sur la CFE avec de nouvelles impositions simulées
- Sur l'IFER (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) avec de nouvelles recettes attendues suite à la mise en service du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine fin 2020
- Sur la fraction de TVA nationale, basée sur la croissance escomptée en 2022.

IMPOTS ET TAXES	CA 2020	CA 2021 anticipé Produits fiscaux perçus (*)	BP 2022	Variation CA 2021/BP 2022	
				En €	En %
Taxes foncières - TH résidences principales (20% des ménages) - THRS et CFE	3 443 065	1 241 066	1 300 000	58 934	4,75%
CVAE	751 917	717 062	707 892	-9 170	-1,28%
TASCOM	139 862	131 275	131 275	0	
IFER	82 953	83 452	117 000	33 548	40,20%
Autres impôts locaux (RS sur années antérieures)	5 062	3 796		-3 796	
Attribution de compensation (revt AC)	93 236	114 844	118 000	3 156	2,75%
FNGIR	135 247	135 247	135 247	0	
FPIC	250 622	207 950	207 950	0	
Taxes GEMAPI	90 679	90 655	90 652	-3	
Fraction de TVA (en rempl de la TH)		1 952 582	2 050 000	97 418	4,99%
TOTAL	4 992 643	4 677 929	4 858 016	180 087	3,85%

(*) sous réserve de quelques ajustements lors des notifications définitives

Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations : 1 815 706 €

Ce chapitre est en augmentation de 2.76% par rapport aux crédits votés en 2021 (+ 48 831€)

- ✓ La dotation globale de fonctionnement = 897 000 €

Au rythme de l'évolution des 2 précédentes années et du PLF 2022 :

- La dotation d'intercommunalité est prévue à hauteur de 240 000 € (+ 11 860 €)
- La dotation de compensation à hauteur de 657 000 € (- 12 714 €) liée à l'écêtement dans la cadre de la hausse des dotations de péréquation

✓ **Les compensations fiscales de l'Etat = 545 904 €**

En l'attente de la notification des bases 2022, les compensations sont proposées à l'identique de celles de 2021 :

Dotation de compensation de la TP	65 708 €
Attribution du fonds départemental de TP	4 575 €
Etat compensation/CET (CFE - CVAE)	462 051 €
Etat - compensation au titre des exo TF	13 570 €
TOTAL	545 904 €

✓ **Les autres participations : 368 802 €**

A noter une progression globale de 48 500 € sur les subventions.

Les recettes attendues par les partenaires en accompagnement des différentes compétences développées sont les suivantes :

- Subventions Etat : 161 899 €
 - Fonds FNADT et inter-opérateurs pour le fonctionnement de Maison France Services (MFS) à hauteur de 30 000 €, laquelle somme est reversée dans le cadre de la subvention au CIAS puisque cette dernière assure la compétence depuis le 01/01/2021
 - Soutien financier de l'ANAH à la création du poste PVD-ORT et sur l'étude pré-opérationnelle OPAH pour 43 691 €
 - Soutien financier de l'ADEME à hauteur de 88 208 € pour l'étude sur le schéma directeur Energie et la création du poste de Conseiller en Energie Partagée
- Subventions Département : 133 280 € (saison 3'E, réseau lecture et Ecole de musique)
- Subvention Région : 18 334 € au titre de la saison culturelle 3'E
- Subvention de la Banque des Territoires à la création du poste PVD_ORT et sur l'étude pré-opérationnelle OPAH pour 24 340 €
- Subvention de la CAF pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 17 949 €
- Subventions autres : 13 000 €

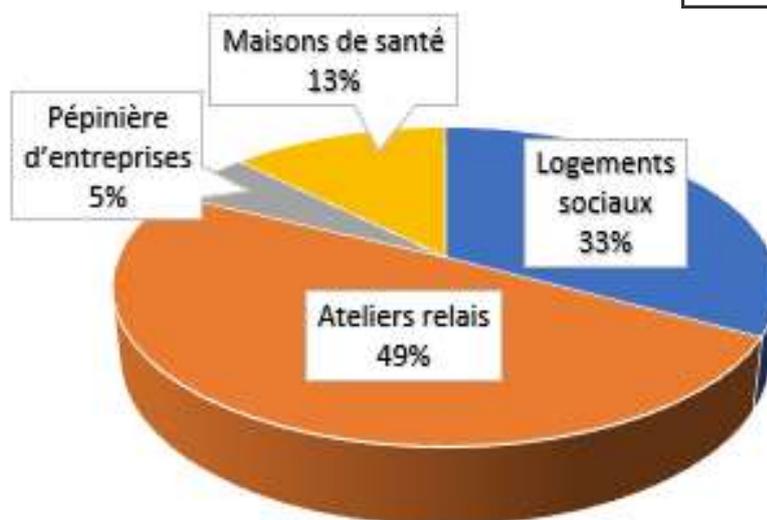
Chapitre 75- Autres produits de gestion courante : 1 359 598 €

Ce chapitre est en augmentation de 7,27% soit + 92 191 €. Il se compose :

✓ **Des revenus des immeubles pour un montant global de 1 346 598 €, réparti comme suit :**

	BP 2021	BP 2022
Logements sociaux	444 500	442 500
Ateliers relais	671 825	663 158
Pépinière d'entreprises	68 832	71 000
Maisons de santé	77 250	169 940
TOTAL	1 262 407	1 346 598

+ 6,67%



Ces montants tiennent compte :

Des nouveaux loyers :

- Ateliers relais extension TIM et Imprim Ernée pour 53 000 €
- MSP d'Ernée pour 90 000 €

Mais également de la fin des loyers des ateliers relais SORAPEL (fin du crédit-bail au 31/12/2021) et Atelier des Eleveurs (vente en cours du bâtiment) représentant au BP 2021 un montant de 77 019 €.

- ✓ Du reversement de l'excédent de gestion de l'association de l'étang neuf de Juvigné pour 13 000 €

EPARGNE NETTE DEGAGEE

L'épargne nette dégagée par le budget 2022, avant reprise des résultats 2021, offre une capacité à investir à hauteur de 731 590 €

DETERMINATION DE L'EPARGNE	BP 2021	BP 2022	Evolution
Dépenses de gestion	6 443 581	6 945 798	7,79%
Recettes de gestion	8 224 352	8 801 408	7,02%
EPARGNE DE GESTION	1 780 771	1 855 610	4,20%
Charges financières	191 625	175 920	-8,20%
EPARGNE BRUTE	1 589 146	1 679 690	5,70%
Remboursement du capital des emprunts	920 000	948 100	3,05%
EPARGNE NETTE	669 146	731 590	9,33%

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 5 160 779.47 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts sur le budget 2022, avant reprise des résultats 2021, permettent le financement de diverses opérations conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 et notamment :

✓ **Des dépenses non ventilées qui s'élèvent à 723 294 €.**

Elles s'inscrivent dans la poursuite des dispositifs de fonds de concours existants et prennent en compte de nouveaux investissements. Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à :

- L'acquisition d'un nouveau logiciel SIG et d'un module complémentaire (AVIS) au titre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour un total de 66 000 € TTC
- Un reliquat de crédits pour l'inscription des droits d'entrée Berger-Levrault en faveur des communes qui souhaitent souscrire au contrat SEGILOG pour 4 716 € (prise en charge de 32 964 € depuis 2020)
- La finalisation des dépenses du site internet pour 14 100 € TTC
- Provision de 200 000 € au titre du fonds de concours contournement sud, laquelle sera abondée de 595 000 € (solde crédits 2021) lors de la reprise des résultats 2021, la provision devrait atteindre 795 000 € au budget 2022
- Fonds de concours communautaires :
 - Enveloppe de 80 000 € dans le cadre des « aides à l'immobilier d'entreprise » avec, d'une part la participation aux 25 % de la subvention versée par le Conseil départemental de la Mayenne et en totalité pour les projets portés par la Communauté de communes
 - « Bibliothèques » à hauteur de 9 031 € pour les projets de Montenay et Larchamp
 - « Revitalisation des centre-bourgs » à hauteur de 67 270 € permettant de couvrir les projets de La Pellerine, lequel fonds sera abondé lors de la reprise des résultats 2021
 - Fonds de concours « Individualisé » (versement du FPIC) à hauteur de 20 458 € (solde 1 commune)
 - L'inscription de 20 000 € au titre de restes à réaliser dans le cadre du programme « Habiter mieux » afin d'abonder les aides de l'État sur ce dispositif
 - Une enveloppe de 10 000 € pour un fonds de concours à l'acquisition de vélos à assistance électrique auprès des particuliers
- Des aménagements à l'AquaFitness (sécurisation sous-sol contre inondations, pédiluve, sonorisation) pour 19 100 €
- Poursuite du déploiement du dispositif RFID dans les bibliothèques pour 25 602 € TTC (subvention DRAC de 50% perçue en 2020)
- L'acquisition de matériel informatique tous services confondus (renouvellement et nouveaux besoins y compris bibliothèques) pour 44 370 €
- L'acquisition de 2 véhicules pour 40 000 € (Service « système d'information » et poste « Conseil en Energie Partagée »)

- Enveloppe de 19 500 € pour acquisition de matériel musical, toboggan pour l'AquaFitness
- Une participation de 14 000 € à la Société de projets éolien citoyens.
- ✓ **Des opérations d'investissements individualisées qui s'élèvent à un montant global de 2 779 167€, correspondant pour l'essentiel à :**
 - La fin des travaux de l'extension de l'atelier TIM à Ernée
 - La finalisation des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Ernée
 - Les travaux d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Andouillé
 - La modification du PLUI
 - Les premières études d'extension des locaux de la CCE
 - La mise en œuvre du SPR sur la commune Ernée
 - L'acquisition de réserves foncières à Montenay et à Juvigné
 - L'étude sur l'élaboration du plan de mobilité simplifié commun entre la CCE et la CCBM
 - La poursuite de l'opération de rénovation énergétique de 17 logements sociaux
 - La création d'un réseau photovoltaïque en autoconsommation collective (études, maîtrise d'œuvre, travaux bâtiment Eau et ombrières parking CCE)
 - La création d'un espace de loisirs éphémère à l'ancienne fonderie Louis DERBRE à Ernée
- ✓ **Des opérations financières qui s'élèvent à 1 012 127.49 €.**

Le remboursement du capital de la dette bancaire correspondant à 948 100 €.

L'apurement du compte 1069 avant le passage à la M57 est prévu pour 57 027,49 € correspondant au solde (50% ont fait l'objet d'une écriture sur le budget 2021)

Par ailleurs, 7 000 € sont prévus pour le remboursement des cautions (logements et emplacements aire d'accueil des gens du voyage)

- ✓ **Des dépenses imprévues pour 17 421,11 €**
- ✓ **Des opérations d'ordre pour 4 532 009,60 € :** reprise subventions d'investissement et opérations patrimoniales (intégration des études, avances forfaitaires aux travaux)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le principe de préparation du budget 2022 a été de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Les recettes d'investissement sont composées :

- ✓ **Des opérations réelles**
 - Des ventes d'immeubles pour 376 603 € (atelier des éleveurs à Ernée et atelier SORAPEL à Ernée)
 - Du FCTVA pour 525 149,08 €
 - Des financements publics divers que sont l'État et ses partenaires, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Mayenne et l'Europe pour un montant global de 1 612 307.80€
 - Un remboursement de la Région attendu pour 21 025 € au titre du fonds résilience Covid-19 alimenté en 2020 en faveur des entreprises

- Le remboursement de cautions logements pour 7 000 €
- Des attributions de compensation d'investissement des communes à hauteur de 104 108.80 €, lesquelles ont été mises en place lors du transfert des ZAE au 01/01/2018.

Les restes à charge des opérations d'investissement (hors projets économiques en faveur des entreprises) sont en grande partie autofinancés malgré la non-affectation des résultats 2021. A des fins d'équilibre budgétaire, le recours à l'emprunt a été inscrit pour les projets suivants :

- L'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Andouillé pour 180 000 €
- L'acquisition de réserves foncières pour 120 000 €
- ✓ **Des opérations d'ordre**

Les dotations aux amortissements et les opérations patrimoniales s'élèvent à 2 214 585.79 €

La reprise des résultats 2021 permettra :

- D'abonder les crédits pour le fonds de concours du contournement sud d'Ernée
- D'inscrire des crédits :
 - Pour le projet d'alimentation du secteur Ernée-Montenay en gaz naturel
 - Pour le projet de cinéma intercommunal
 - Pour des travaux d'entretien sur les ZA gérés directement sur le budget principal
- De prévoir le versement d'avances remboursables et de subventions de fonctionnement aux budgets annexes "Zones d'activités" permettant la poursuite des travaux de viabilisation et d'entretien de voirie et ce afin de limiter le recours à des prêts relais bancaires.
- De limiter si possible le recours à l'emprunt pour les 2 projets ci-dessus cités

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le budget principal 2022 de la Communauté de communes de l'Ernée.**

Budget annexe « EAU EN RÉGIE »

Le budget 2022 « Eau en Régie » est établi sur un périmètre analogue à 2021, qui tenait compte de la reprise technique de 5 communes.

Cependant, il est prévu une intervention conséquente sur l'usine des eaux d'Ernée qui nécessite l'arrêt de l'installation pendant 5 mois (maximum), les achats d'eau et dépenses de produits de traitement et d'énergie notamment, ont ainsi été estimés en conséquence.

La reprise en régie de 4 communes en assainissement entrainera par ailleurs une baisse de dépenses sur divers comptes incluant des charges communes car la clé de répartition évolue (personnel, logiciels, formations, frais d'occupation du siège...).

L'investissement comprendra essentiellement la fin des travaux de l'atelier et la rénovation de l'usine d'Ernée. Le taux de renouvellement de réseaux sera moins important car les capacités budgétaires ne permettent pas de faire face à l'ensemble des dépenses.

Un emprunt est envisagé pour financer la création de l'atelier.

1. SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 4 088 221,55 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 165 520 €

Ce chapitre comprend 286 720 € de taxes, perçues en 2021 et reversées à l'Agence de l'eau et au Conseil départemental de la Mayenne en 2022.

Le montant global de dépenses est analogue à 2021 mais la répartition est différente pour les raisons évoquées en préambule.

Une hausse de 5% a été appliquée sur les dépenses d'énergie et de réactifs. Une légère baisse apparaît sur les dépenses en commun avec l'assainissement.

Le coût des interventions du pôle ingénierie a été affecté à la section d'investissement et une dépense a été ajoutée pour la réalisation d'une prospective financière.

Quelques dépenses supplémentaires ont été prévues pour les actions de préservation des ressources en amont de la prise d'eau d'Ernée, elles sont financées à 60%.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 821 750 €

Le chapitre comprend le personnel intervenant sur l'eau, l'assainissement collectif et non collectif, l'AquaFitness et le syndicat de bassin de l'Ernée.

La mise à disposition des agents communaux et de personnel d'autres services de la CCE (RH et finances) est également incluse.

Des reversements de budgets à budgets sont effectués en fin d'année.

L'année 2022 ne prévoit pas d'évolution majeure en termes d'organisation.

L'augmentation du chapitre prend donc en considération :

- L'évolution des carrières des agents
- La hausse des cotisations de l'assurance statutaire pour 4 700 €.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 1 183 531 €

Ce chapitre correspond :

- Au reversement de la recette de l'assainissement perçue sur le budget de la régie eau potable (reversés au budgets assainissement en régie), le montant de 870 000 € est basé sur le réalisé 2020.
- Au reversement de deux taxes Agence de l'Eau perçues sur les factures (complémentaires à celles citées dans le chapitre 011)

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 28 600 €

Ce chapitre comprend les licences de logiciels et des admissions en non-valeur. La prévision est revue à la baisse en raison du changement dans la clé de répartition des dépenses communes à l'eau et à l'assainissement.

Chapitre 66 - Charges financières : 110 634,72 €

Chapitre 67- Charges Exceptionnelles : 43 300 €

Cette dépense correspond essentiellement à des annulations de factures en cas de déménagements non signalés ou en cas d'erreur sur les estimations de consommations lorsque les relèves réelles de compteurs n'ont pas pu être effectuées.

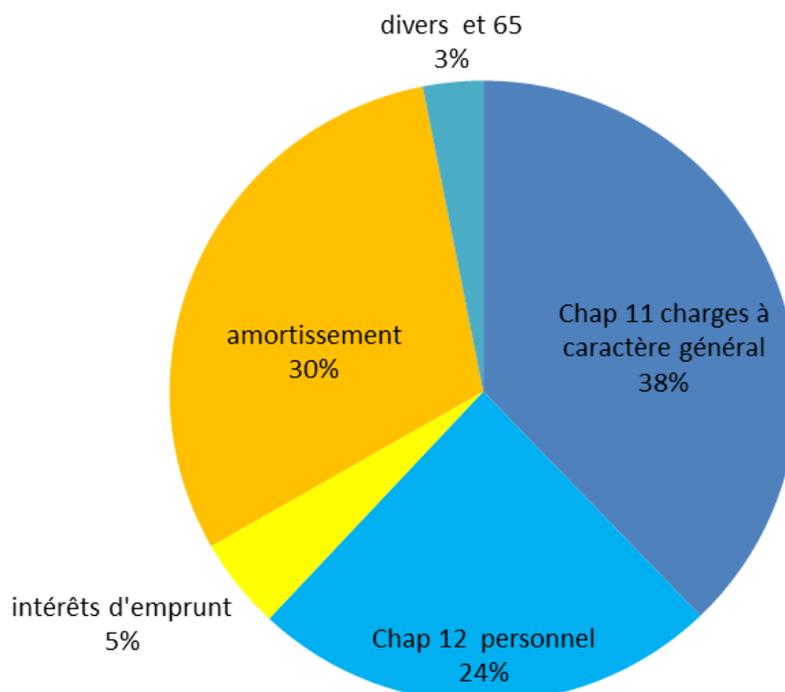
Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 33 643,70 €

La somme inscrite en dépenses imprévues est liée à un différentiel de taxes.

La capacité budgétaire réelle, sans la reprise des excédents 2021, ne permet pas d'inscrire d'autres crédits sur ce chapitre.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 701 242,13 €

Répartition des dépenses de fonctionnement de la régie eau potable hors taxes et tenant compte des remboursements de personnel



RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 3 841 989 €

Ce chapitre est en légère hausse. Il comprend :

- La vente d'eau potable, estimée en légère baisse
- La vente d'assainissement revue à la hausse,
- Les prestations de travaux, en augmentation au vu du réalisé 2021
- Les recouvrements de charges de personnel auprès des autres budgets, en hausse, en raison du changement de clé de répartition
- Les différentes taxes perçues lors de la facturation, lesquelles seront reversées à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental de la Mayenne sur l'exercice 2023.

Chapitre 74 : Subventions : 34 000 €

Le chapitre 74 prévoit une recette de 34 000 € relative aux subventions accordées pour le programme de préservation de la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 10 000 €

Un remboursement sur la taxe d'acheminement de l'électricité, auquel peuvent prétendre les services d'eau et assainissement, est prévue pour 10 000 €.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 197 232,55 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 2 504 758,18 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 10 : bassin versant : 15 000 €

Cette opération correspond aux actions de préservation de la qualité de l'eau menées en amont de la prise d'eau d'Ernée. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 70% en moyenne.

Opération 13 : Travaux sur réseaux : 691 400 €

L'opération comprend :

- Des engagements de la programmation 2021 (rue de l'Hôtel de ville à Andouillé et sectorisation du réseau)
- Quelques nouvelles opérations (La Basse Pionnière-La Baconnière + Vaugeois- Andouillé + dévoiement conduite forage St Hilaire du Maine + diagnostic conduite Pannard à Ernée + Fauchardière à Andouillé)
- Les frais de maîtrise d'œuvre

Opération 15 : Travaux sur installations : 872 000 €

Cette opération comprend :

- La rénovation des bâches de l'usine d'eau d'Ernée
- Une enveloppe de renouvellement électromécanique

Opération 17 : optimisation du service : 54 100 €

Cette opération comprend les dépenses d'investissement nécessaires aux missions des agents. Pour l'année 2022, il est prévu essentiellement l'achat d'un véhicule et de matériel pour le poste encore vacant, ainsi qu'une enveloppe pour du renouvellement éventuel

Opération 19 : Atelier : 527 000 €

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts : 146 853,26 €

Chapitre 20 : Dépenses imprévues : 1 172,37 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses seront financées par des subventions extérieures de l'ordre de 726 545 €.

Dans l'attente de la reprise des résultats, un emprunt de 1 076 971,05 € est inscrit.

Il est envisagé de réaliser une partie de cet emprunt pour financer l'atelier afin de bénéficier d'un financement bancaire à des conditions de taux assez favorables.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget annexe 2022 « EAU EN REGIE »

Budget annexe « ASSAINISSEMENT EN RÉGIE »

Le Budget « Assainissement en régie » 2022 évolue sur l'ensemble des postes de dépenses et recettes car il fusionne avec le budget DSP assainissement qui sera clos au 31 décembre 2021.

Aucun investissement lourd n'est prévu sur ce budget primitif, les travaux dépendront fortement des projets de voirie des communes qui n'ont pas encore finalisé leurs investissements 2022.

1. SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 1 153 922,74 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 354 200 €

En complément de l'impact de la reprise du budget DSP, une hausse de 5 % est prévue sur l'énergie et les réactifs. La clé de répartition des charges globales entre les budgets ayant par ailleurs évoluée, les dépenses ont augmenté.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 213 000 €

Revu à la hausse au regard de la reprise en régie des installations de 4 communes.

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 16 000 €

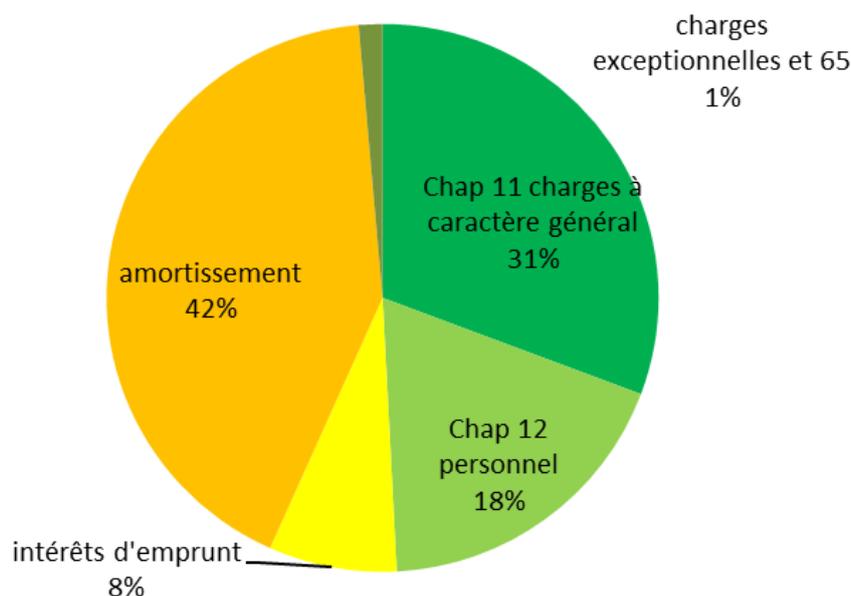
Ce chapitre comprend des remboursements de frais de chaulage, ainsi que les frais d'hébergement de logiciels divers, qui augmentent en lien avec la clé de répartition.

Chapitre 66 - Charges financières : 86 485,16 €

Chapitre 022 - Dépenses imprévues : 6 738,61€

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 483 448,69 €

Répartition des dépenses de fonctionnement régie assainissement collectif



RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 931 500 €

Les recettes sur ce chapitre proviennent des ventes d'eau (870 000 €), des travaux et de la réalisation de contrôles de conformité dans le cadre des ventes.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 40 000 €

Ce chapitre comprend :

- Un remboursement de taxes d'acheminement de l'électricité auquel ont droit les services d'eau et d'assainissement
- Un remboursement Chazé TP pour la bâche de la STEP de Chailland au titre d'un sinistre

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 182 422,74 €

Correspond à la reprise des subventions d'investissement relatives aux biens amortis

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 530 448,69 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 13 Travaux sur réseaux : 43 520 €

Cette somme prévoit des frais de maîtrise d'œuvre, des inspections vidéo et des travaux divers. Une somme complémentaire sera inscrite lors de la reprise des résultats selon la confirmation de certains projets.

Opération 15 - Travaux sur installations : 34 000 €

Cette somme prévoit :

- Le changement de la pompe hydroxyde de la STEP d'Ernée qui est très sollicitée en raison de la prise en charge de l'ensemble des boues du territoire.
- Un local pour le stockage du polymère à la STEP Ernée
- Divers électromécaniques pour l'ensemble des sites.

Opération 17 - optimisation du service : 24 000 €

Il est prévu l'achat de blindage pour la réalisation des travaux profonds, ainsi que le remplacement du matériel nécessaire à la réalisation des travaux.

Opération 18 – schéma directeur : 70 000 €

Deux nouvelles études schémas directeurs sont prévues à La Croixille et St Denis de Gastines

Chapitre 16 - Remboursement emprunts et dettes : 171 020 €

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 5 485,95 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 182 422,74 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses seront en partie financées par des subventions extérieures à hauteur de 47 000 €

Il n'est pas nécessaire d'inscrire d'emprunt sur ce budget prévisionnel, l'amortissement des biens couvrant la dépense.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget annexe 2022 « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

Budget annexe « EAU EN DSP »

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2021 suite à la dissolution du Syndicat d'eau du centre Ouest Mayennais. Il ne présente pas d'évolution majeure entre 2021 et 2022.

1. SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 195 710,53 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 11 700 €

Comprenant des frais d'occupation des locaux, une partie de l'adhésion ATD'Eau et la taxe prélèvement perçue par SAUR et qui transite sur ce budget.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 950 €

Remboursement charges de personnel au budget annexe « Eau en Régie »

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 63 446,73 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 118 613,80 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 177 500 €

La recette est en hausse au vu du réalisé provisoire 2021.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 18 210,53 €

Correspond à la reprise des subventions d'investissement relatives aux biens amortis

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 222 860,53 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 13 - Gros travaux sur réseaux : 148 067 €

La dépense correspond à des propositions de travaux de SAUR qui seront étudiées en janvier 2022 par le Conseil d'exploitation.

Opération 15 - Travaux sur installations : 46 432,95 €

Report de l'aménagement du stockage des réactifs de la station de la Fétissaie à Juvigné, initialement prévu en 2021.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 10 150,05 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les travaux sur réseaux peuvent bénéficier de subventions du Département, le reste à charge étant couvert par les amortissements des biens et le virement de la section de fonctionnement. Il n'y a donc pas nécessité d'inscrire un emprunt.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget annexe 2022 « EAU EN DSP »

Budget annexe « SPANC »

Ce budget est revu à la baisse car les objectifs de réalisation de contrôles de bon entretien sont difficilement atteignables à ce jour et le nombre de diagnostics de vente et de créations sont aléatoires.

1. SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 24 360 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 360 €

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 20 000 €

Remboursement de charges de personnel au budget « Eau en régie », en prévision de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 000 €

Il s'agit d'une réserve prévue pour faire face à des admissions en non-valeur ou effacement de dettes.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 24 360 €

Les recettes ont été estimées sur la base de 120 contrôles de bon entretien, 84 contrôles vente et 48 contrôles neuf

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget annexe 2022 « SPANC »

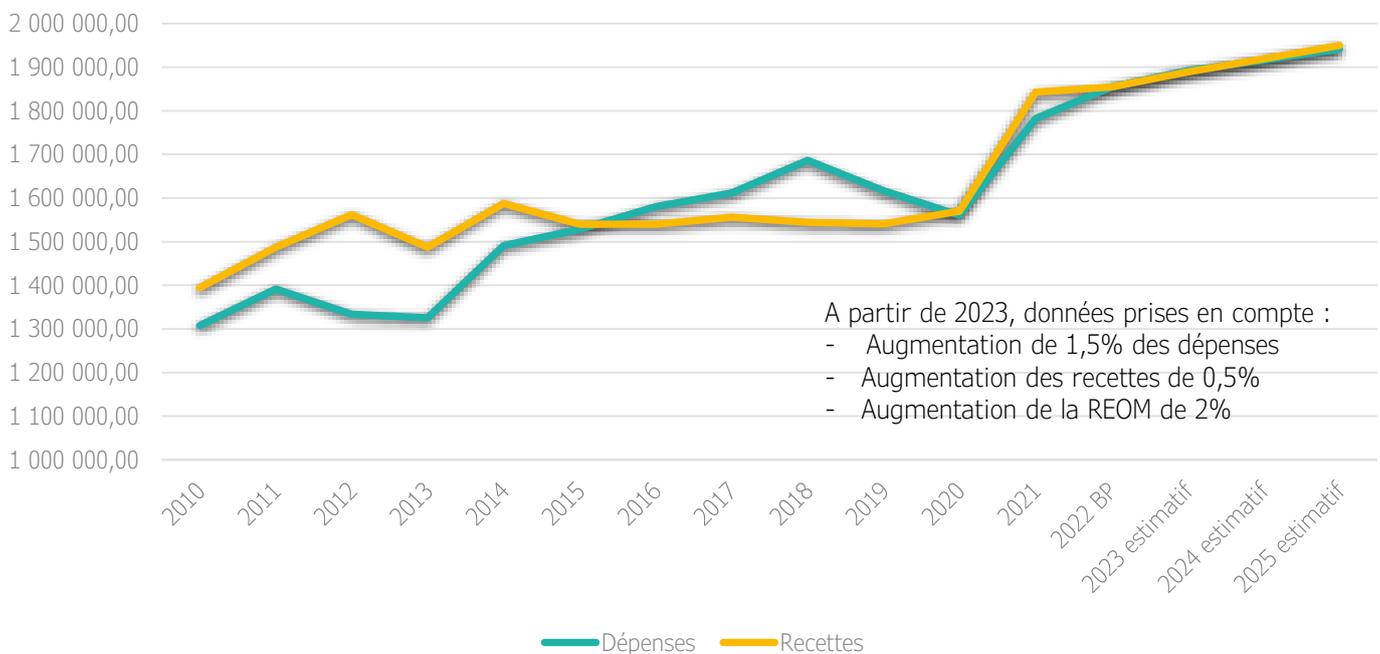
Budget Annexe « Gestion et traitement des déchets »

Le Budget annexe « Gestion et traitement des déchets » a été constitué au regard d'une évolution du montant de la redevance. Cette évolution permet de prendre en compte plusieurs points :

- Comme pour l'an passé, une évolution de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) impactant le coût de traitement des Encombrants collectés en déchèterie et des ordures ménagères résiduelles.
- Evolution des prix unitaires de collecte et de traitement liée à la conjoncture internationale actuelle (augmentation des coûts de l'énergie...)
- Evolution positive des ventes matières mais avec une attention sur l'évolution dans les mois à venir. En effet ces prix de vente sont très volatiles depuis quelques années.

Pour plus de clarté et de compréhension, il est proposé de présenter les grandes évolutions des dépenses et recettes sous forme de prospective pluriannuelle.

EVOLUTION DEPENSES / RECETTES



Plusieurs points d'attention ont été mis en avant par la commission Développement Durable dans la préparation budgétaire afin de proposer au Conseil un équilibre budgétaire selon ces bases :

- Ventes matières : après une année d'évolution à la hausse de ces recettes, la commission a fait le choix pour 2022 de rester prudente, en proposant sur les 6 premiers mois de 2022 des prix de reprise du même ordre qu'en 2021 et ensuite des prix de reprise au même niveau que 2018 (année précédant la chute des cours de matières)
- Evolution du tout-venant et des gravats : la commission propose là encore d'être prudents et de ne pas se positionner sur une potentielle baisse des tonnages après une année 2021 durant laquelle une grosse quantité de ces déchets a été déposée. Elle propose donc une augmentation, même si cette dernière reste relative.
- REOM : après prise en compte de ces informations et des données ajustées budgétairement, les élus de la commission proposent une augmentation de la redevance de 2,5%.

Cette augmentation de 2.5 % implique des évolutions de facturation comme suit :

COUT REOM pour les usagers « particulier » (€ TTC)	2021	2022
1 personne Campagne	87,50	89,69
1 personne Partie Agglomérée	99,77	102,27
2 personnes Campagne	122,50	125,56
2 personnes Partie Agglomérée	139,68	143,17
3 personnes Campagne	148,76	152,48
3 personnes Partie Agglomérée	169,60	173,84
4 personnes et + Campagne	175,02	179,39
4 personnes et + Partie Agglomérée	199,54	204,52

2022 verra une étude plus poussée ayant pour objectif de faire converger les tarifs appliqués aux usagers de la campagne avec les tarifs appliqués aux usagers des parties agglomérées.

1. SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 1 854 924.72 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011- Charges à caractère général : 1 479 474.47€ (contre 1 403 346.19 € en 2021)

Le budget 2022 prévoit des évolutions quantitatives de déchets comme suit :

- Ordures Ménagères Résiduelles : baisse des tonnages de 2% après une année 2021 qui devrait se terminer avec une baisse d'un peu moins de 5%.
- Déchets Recyclables :
 - +1.5% du verre (après une augmentation estimée pour 2021 de 3.3%)
 - + 2.6% des emballages (après une augmentation estimée pour 2021 de + 3.7%)
 - Stabilité du papier / cartonnettes (après une très faible baisse en 2021)
- Déchets en déchèterie, augmentation globale de 3% du tonnage avec quelques spécificités :
 - Tout-venant, après une augmentation estimée de 15 % pour 2021, prise en compte d'une augmentation de 1.5% pour 2022
 - Gravats, après une augmentation estimée de 48%, prise en compte d'une augmentation de 2.8%.

Ces deux augmentations montrent en partie une reprise économique et l'effet de la pandémie sur les travaux réalisés par les usagers (augmentation constatée sur toutes les collectivités du département de la Mayenne).

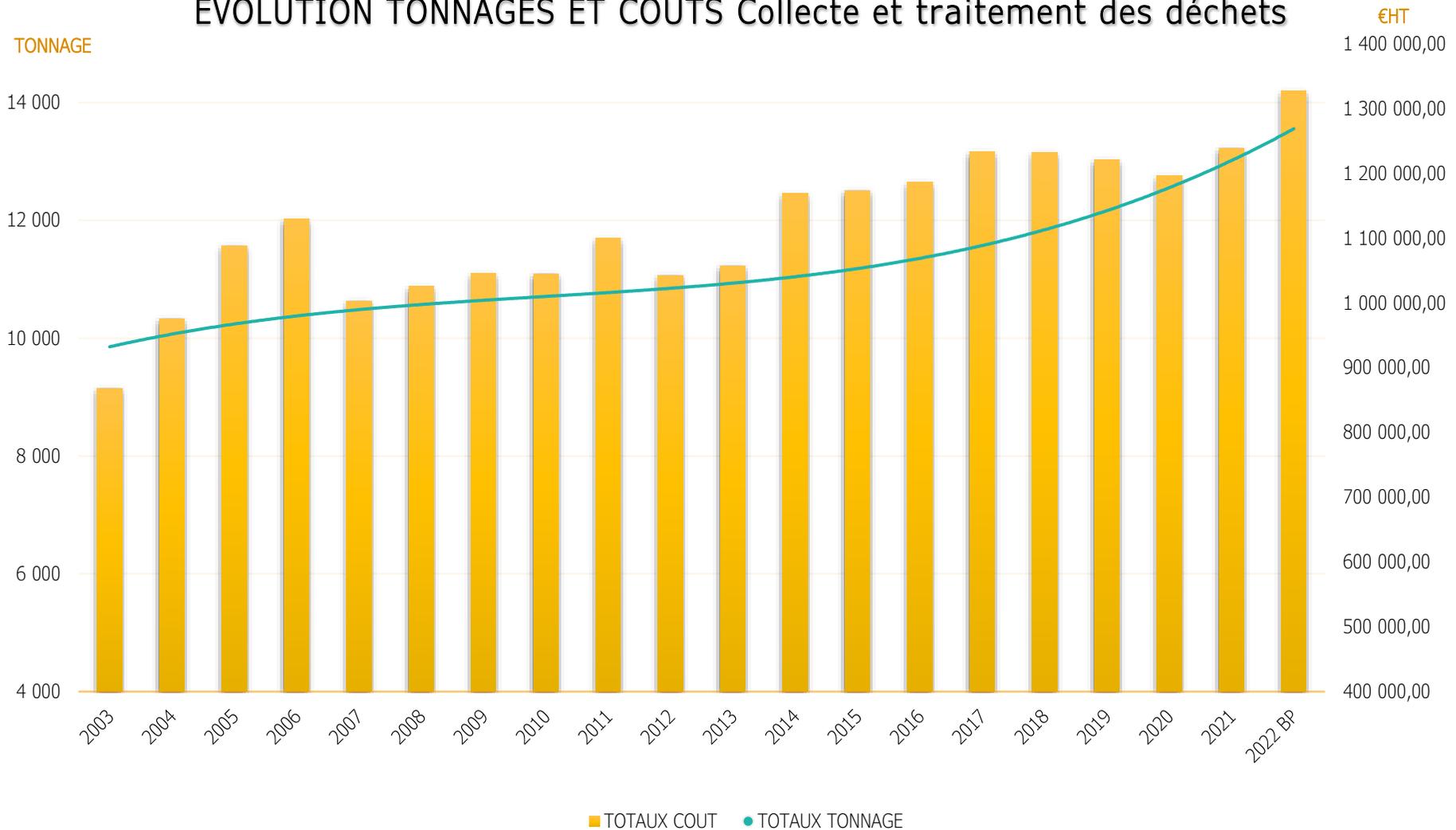
La contrepartie est que la TGAP appliquée sur le tout-venant aura d'autant plus d'effet sur le budget dédié au traitement des déchets.

Les coûts unitaires associés à ces évolutions subissent quant à eux :

- Evolution de la TGAP sur le traitement du tout-venant (+ 10€/T)
- Evolution de la TGAP et application d'une taxe communale sur le tonnage des OMR (+ 6.6€/T)
- Evolution des prix unitaires de collecte et traitement liés à la conjoncture (augmentation des énergies... : en moyenne +3 à 4 % à consolider au 1^{er} janvier 2022...)



EVOLUTION TONNAGES ET COUTS Collecte et traitement des déchets



Evolution coûts de collecte et de traitement des déchets avec une estimation pour 2021 basée sur les 9 premiers mois de l'année (en cours de consolidation)

Chapitre 012 – charges de personnel : 141 800.00 €

Cet article est en augmentation afin de prendre en compte notamment le remboursement au prorata du temps passé de l'animatrice Economie Circulaire embauchée par la Communauté de communes du Bocage Mayennais.

Chapitre 66 : charges financières : 8 815.19 €

Il s'agit des intérêts de la dette, en diminution par rapport à 2021 sachant que le dernier prêt réalisé remonte à 2019.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Le budget ne prévoit pas de dépenses imprévues en attendant l'intégration des résultats 2021.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

En l'état actuel de la préparation budgétaire, il n'est pas possible d'intégrer de virement à la section d'investissement avant la reprise des résultats.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 221 835.06 € (contre 207 542.76 € en 2021)

L'année 2021 a vu l'application des amortissements de la déchèterie d'Ernée et d'un grand nombre de points de collecte. Une partie des paiements des derniers points de collecte ayant été réalisée sur 2021, des amortissements complémentaires se retrouvent donc appliqués à partir de 2022.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services : 1 537 291.14 €

Articles 703 et 707 - vente de matières recyclables : La conjoncture internationale en 2021 a permis de voir augmenter les prix des matières premières et par voie de conséquence les prix de reprise des matières recyclables.

Cependant, comme lors de la chute des prix de 2019, cette augmentation reste fragile. Par prudence, la commission Développement Durable a fait le choix de proposer un compromis sur ces recettes (144 844.15 € pour 2022 contre 73 442.50 € prévus sur le budget 2021, mais avec un résultat estimé fin 2021 de 157 000 €).

Article 706 qui représente la « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères » (REOM), la commission Développement Durable propose qu'elle soit en augmentation de 2.5% afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Point d'attention, cet article prend en compte l'arrêt des recettes liées à la collecte des pneumatiques (facturation des déposants).

Pour rappel ce poste reprend :

- REOM – usagers particuliers
- REOM – Déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères – usagers activités professionnelles (tableau des catégories)
- REOM – Déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères – usagers professionnels gros producteurs de déchets (>1.5 m³ par semaine)

Chapitre 74 – subventions d'exploitation : 251 432.00 €

Subventions exploitations (CITEO, OCAD3E...) : Le montant prévisionnel est en légère baisse du fait de l'absence de soutien du Département pour la collecte des pneus en direct (financement de la Chambre d'agriculture à hauteur de 10 000 €)

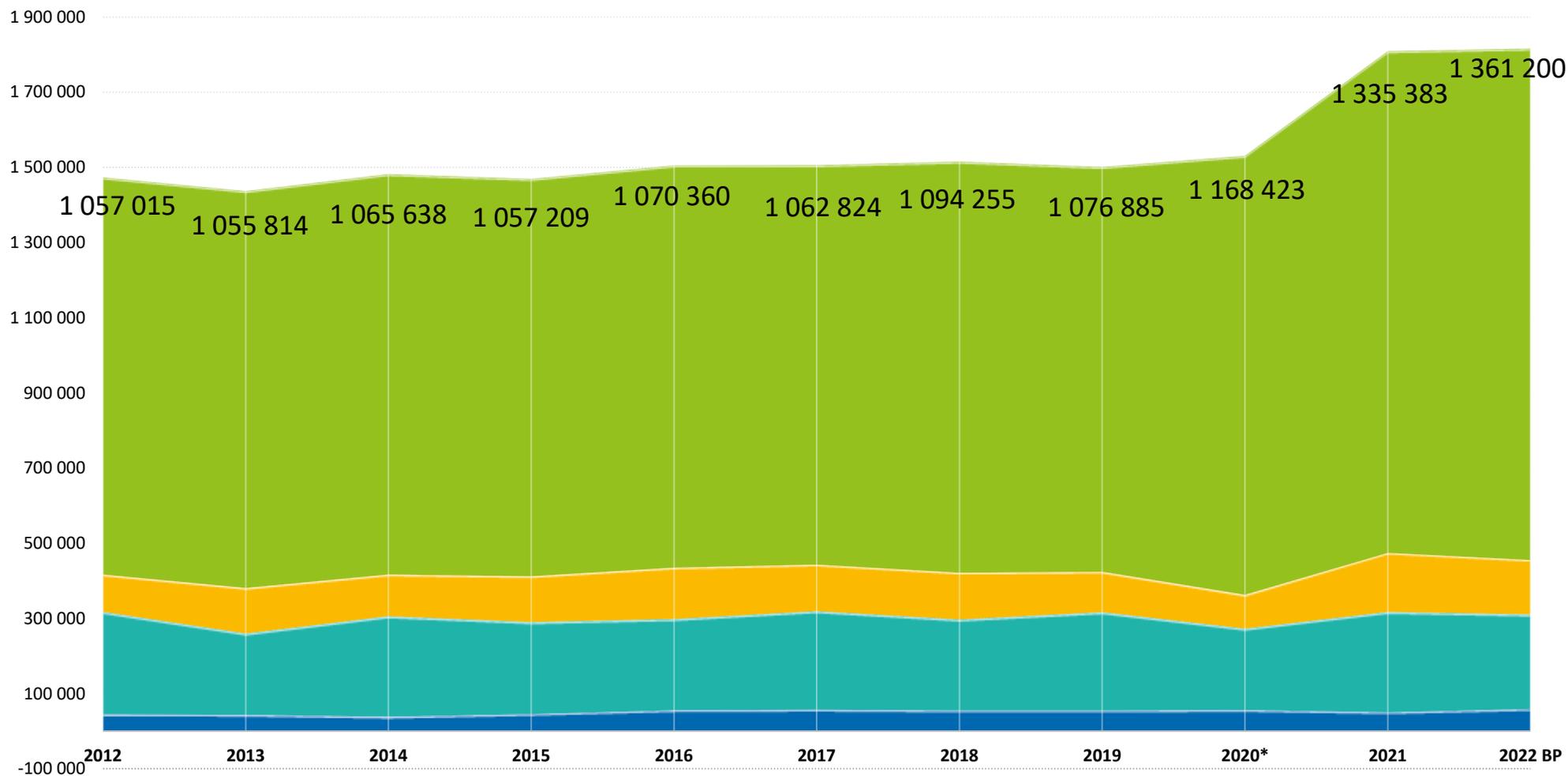
Chapitre 042 - Amortissements des subventions : 38 316.95 €

Ce chapitre augmente légèrement pour intégrer la fin des financements de la déchèterie d'Ernée, réceptionnée en 2021.



EVOLUTION RECETTES

Autres Subventions d'exploitations Ventes matières REOM



2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 488 150.29 €

OPERATION 100 « Déchèteries » pour 360 000 €, inclus :

- La rénovation / Extension de la déchèterie de Chailland
- La mise en œuvre de barrières automatiques sur toutes les déchèteries du territoire
- La réalisation de travaux de mise aux normes sur les déchèteries d'Ernée et Andouillé

En recette il est prévu 123 226.50 €HT, financement lié au plan de relance régional en partie versé en 2021.

OPERATION 102 « Collecte Sélective » pour 20 000 €. Il est prévu l'acquisition de nouveaux conteneurs de tri aériens en complément des points d'apports volontaires.

OPERATION 103 « Informatique » pour 10 000 € prenant en compte la mise en œuvre de module complémentaire au logiciel de facturation (ASAP, lien avec les barrières automatiques).

OPERATION 105 « Aménagement de points de regroupement » pour 12 000 € qui correspond à la réalisation de travaux pour des points de collecte non réalisés en 2021 (problématique de déplacement de ligne à Ernée notamment)

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget annexe 2022 « GESTION ET TRAITEMENT DE DECHETS » comme présenté.
- De voter les tarifs des différentes REOM en conséquence :
 - REOM usagers particuliers, vote avec augmentation de 2.5% des tarifs soit :
 - Collecte des bacs Ordures ménagères (R1) : 36,29 €HT l'unité de base (35.41 en 2021)
 - Collecte des bornes sélectives (R2) : 9,43 €HT l'unité de base (9.20 en 2021)
 - Traitement assuré par le Département (R3) : 23.67 €HT l'unité de base (23.09 en 2021)
 - Fonctionnement des déchetteries (R4) : 23,58 €HT l'unité de base (23.00 en 2021)

Les règles de calcul restant identique à l'an passé

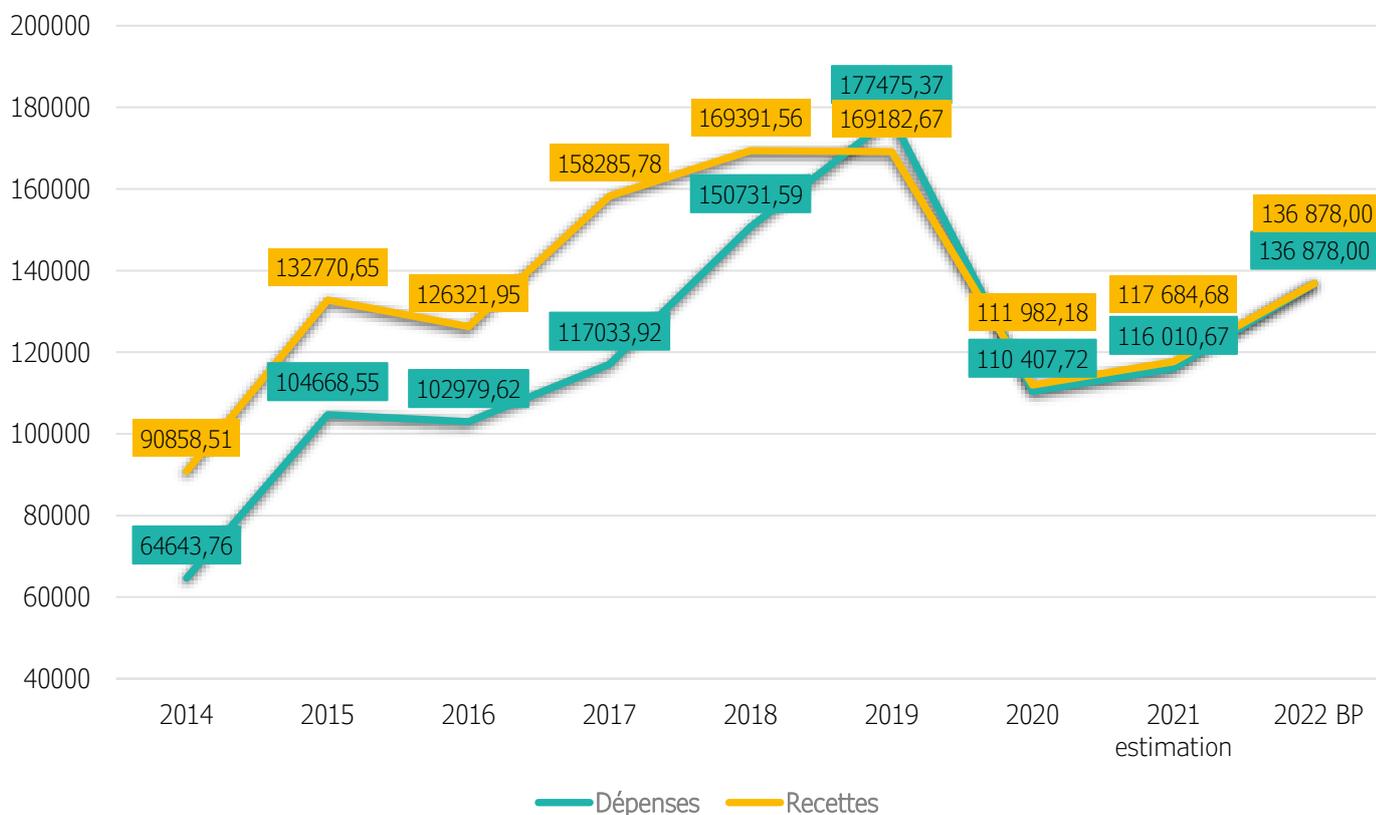
- REOM Déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères : usagers professionnels, vote avec augmentation de 2.5% des tarifs soit :
 - Tarif unitaire à 92,97 €HT (contre 90.70 €HT en 2021), les règles de calcul étant défini dans le tableau ci-annexé.
 - Tarif minimum de redevance pour la gestion des petites quantités de déchets (activités concernées détaillées dans le tableau ci-annexé) = 63,41 €HT
- REOM Déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères : usagers professionnels gros producteur de déchets, vote avec augmentation de 2.5% des tarifs soit :
 - Tarif unitaire à 12.51 €HT le m3 produit annuellement (contre 12.20 €HT en 2021)

Budget annexe « Réseau de chaleur »

1. SECTION DE D'EXPLOITATION

Le budget 2022 s'équilibre en fonctionnement à 136 878.00 €

EVOLUTION DEPENSES / RECETTES, Réseau de chaleur



DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - charges à caractère général : 96 983.28 €

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre concernent les achats de bois et de gaz. Pour le budget 2022, il est notamment prévu les dépenses suivantes :

- Achat de bois : 56 291.93 € (estimation de 4.5 centimes du kWh)
- Achat gaz : 14 237.40 € (moyenne de 7.5 centimes du kWh estimé sur 2022)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70 : Vente chaleur aux usagers du réseau : 114 772,00 €

Les recettes du service ont été estimées en prenant en compte une hausse de la consommation par rapport à 2021 (COVID avec arrêt de l'AquaFitness pendant plusieurs semaines).

La ventilation des recettes prévisionnelles est la suivante (5,40 centimes du kWh hors charges fixes calculées sur la puissance souscrite à la signature du contrat) :

- AquaFitness de l'Ernée : 92 060,00 € (1050 MWh)
- Ville d'Ernée (salle de sport) : 12 632,00 € (115 MWh)
- Gendarmerie : 10 080,00 € (100 MWh)

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et en recettes à 34 004.99 €

Le budget 2022 ne prend pas en compte les résultats 2021, il sera donc à ajusté à la reprise des résultats.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget annexe 2022 « RESEAU DE CHALEUR »

Tableau des effectifs

Effectifs budgétaires(pourvus) au 1/01/2022

	Rappel Effectifs budgétaires (pourvus) au 01/01/2021	Budget OM	Budget Eau en Régie	Budget Général	TOTAL
Titulaires régime CNRACL	38	1	6	32	39
Titulaires régime général durée hebdo<28 h	1			2	2
Sous total	39	1	6	34	41
Titulaires-détachement	2			2	2
Titulaires-disponibilité	1			1	1
TOTAL TITULAIRES	3	0	0	3	3
Agents contractuels sur emplois permanents	36	2	9	28	39
TOTAL CONTRACTUELS	36	2	9	28	39
TOTAL GÉNÉRAL	78	3	15	65	83
EN ETP	67,45	3	15	54,09	72,09

Les effectifs budgétaires pourvus ne tiennent pas compte :

- Du poste de chef de projet "Petites Villes de Demain" et " Opération de Revitalisation de Territoire" pourvu sur la base d'un contrat de projet
- des postes en accroissement temporaire d'activités à l'AquaFitness de l'Ernée (surveillant de baignade + MNS dans le cadre d'un remplacement d'un agent en reconversion professionnelle).